

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE

ARNAVE

REALISE PAR : bureau d'études **ADRET**

26 Rue de Chaussas 31 200 Toulouse TEL : 05-61-13-45-44 FAX : 05-17-47-54-72
E.Mail: Adret.Environnement@wanadoo.fr



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PREMIERE REVISION

5.13

ANNEXES SANITAIRES

ELIMINATION DES DECHETS

ELIMINATION DES DECHETS dans la commune d'ARNAVE

◆ L'organisation de la collecte :

Organisée par le SMECTOM du Plantaurel, la collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine par le biais de gros conteneurs collectifs, jugés cependant peu esthétiques, et objet d'incivilités (absence de tri ; dépose de sacs de poubelle à côté des conteneurs...). Depuis peu, le SMECTOM réfléchit à la mise en œuvre de conteneurs individuels ; des tests ont déjà été entrepris (à Tarascon, la Tour du Crieu...).

Le tri sélectif est assuré par un système de porte-à-porte (sacs jaunes) et de points de regroupement ; il prend en compte le plastique renouvelable, les briques, les cartons, les boîtes métalliques.

Le verre et le papier sont concentrés dans un seul point de collecte (au Fonds d'Arnavé, lieu-dit « le Clot »).

Les déchets et encombrants sont ramassés sur appel téléphonique environ 1 fois tous les 15 jours.

◆ Conséquence sur le PLU :

Il est souhaitable d'intégrer dans le règlement écrit une règle concernant les aires de présentation des ordures ménagères, en limite de l'emprise publique lorsque les caractéristiques de la voirie interne à l'opération ne permettent pas un ramassage des ordures ménagères et/ou du tri sélectif.

◆ La destination des ordures ménagères après collecte :

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles et assimilées sont ensuite acheminées sur le CET de Manses, près de Mirepoix ; la filière retenue est un bioréacteur avec une valorisation électrique (vente d'électricité à EDF à raison d'environ 1500€/jour – source : SMECTOM).

◆ Déchetterie :

Les habitants d'ARNAVE peuvent amener leurs déchets à la déchetterie transitoire d'Arignac, située à Las Bernières, en activité depuis 2008. L'accès y est gratuit pour tous les particuliers de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. La déchetterie accepte les encombrants, les déchets verts, les gravats, les papiers, les cartons, les huiles usagées, les pneus, l'électro-ménager...

Le SMECTOM projette la création d'une nouvelle déchetterie, également sur la commune d'Arignac.